

Notre histoire

Créé en 1951, notre organisme a soufflé en cette année 2021 ses 70 bougies.

Découvrez l'histoire de Nanterre Coop' Habitat

Une longue histoire ... qui continue de s'écrire

Office public, Office municipal, Nanterre Coop' Habitat, sous ses différentes appellations, un organisme engagé de tout temps en faveur des locataires de Nanterre.



Nanterre Coop' Habitat
avenue F. & L. Jolibois-Curie - 92000 Nanterre

www.nanterre-coop-habitat.fr
Tél. : 01 47 25 66 66
mail : siège@nanterre-coop-habitat.fr



Hier comme aujourd'hui, une ligne de conduite continue

Depuis 70 ans, notre organisme représente le mécanisme majeur et révélateur de la politique du logement pour toutes et tous engagée à Nanterre depuis des décennies.

Par ses investissements et constructions, par les attributions de logement et grâce à une gestion locative de proximité qui entend répondre au plus près aux besoins et attentes, par les entretiens menés, les réhabilitations conduites, les rénovations urbaines et sociales engagées, l'Office municipal de Nanterre a su faire preuve de sérieux, d'innovations, pour constituer un parc social de qualité, de quantité, sans équivalent sur la région parisienne.

L'Office a contribué à faire de Nanterre une ville novatrice, à la pointe en termes d'architecture et de qualité de logements.

C'est un pilier de l'action municipale pour assurer aux habitants le droit à un logement accessible, et ce dès l'après-guerre, en participant à la résorption des bidonvilles, en prenant sa part dans l'effort et la solidarité face à la crise du logement.

Aujourd'hui, ces mêmes missions et objectifs perdurent pour la Coop', par un habitat totalement intégré dans les constructions neuves, avec l'enjeu permanent de mixité sociale, qui se traduit parfois jusqu'au pallier ; par l'engagement de constructions durables, avec plusieurs centaines de logements équipés par les énergies renouvelables ; par une attractivité en termes de loyer, indispensable face à la flambée immobilière, qui touche même les logements sociaux ; par une proximité avec les locataires, dans une gestion de qualité et adaptée.

Retour sur les étapes majeures de notre organisme





1951 : création de l'Office Public de Nanterre, sur proposition de **Raymond BARBET**, Maire communiste d'une municipalité d'union de la gauche. C'est le début de la construction de plusieurs milliers de logements sociaux. 1971 : Le Gouvernement de l'époque retire aux élus de Nanterre la gestion de l'Office et la confie à la Préfecture qui nomme ses administrateurs. L'entretien des immeubles est laissé à l'abandon.

1971 : Le Gouvernement de l'époque retire aux élus de Nanterre la gestion de l'Office et la confie à la Préfecture qui nomme ses administrateurs. L'entretien des immeubles est laissé à l'abandon.



1979: Après de nombreuses actions communes des locataires, de leurs associations et de la Municipalité, celle-ci reprend la gestion de l'Office... Elle y trouve un déficit de 15 millions de francs, qu'elle mettra plus de 20 ans à rembourser. Grâce à la gestion rigoureuse du Président de l'époque **Marcel VILLIN** et l'aide financière de la ville conduite par **Yves SAUDMONT**, la situation de l'Office est redressée sans que la facture ne soit supportée par les locataires. Avec les Damades au Mont-Valérien, la construction reprend ainsi que l'entretien des cités. C'est aussi le début de l'important effort de réhabilitation du patrimoine ancien de l'Office qui commence par les Pâquerettes (Petit-Nanterre).

1989 : Sous la présidence de **Marie-Rose PINEAU**, avec le soutien de **Jacqueline FRAYSSE**, Maire, la politique de réhabilitation et de construction de l'Office se poursuit et le cap des 10 000 logements est franchi. Une politique de concertation régulière avec les locataires et leurs associations est mise en place et l'Office mène à leurs côtés de multiples actions pour arracher les subventions d'Etat indispensable à la modernisation du parc.



Marie-Rose Pineau



Michel Laubier

Michel LAUBIER, Premier Adjoint au Maire, Conseiller Général devient Président de l'Office. Il continue dans la voie engagée par ses prédécesseurs et... par lui-même. En effet, il était déjà délégué à l'urbanisme de la commune et a donc joué un rôle essentiel dans l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de logements sociaux. Il a veillé à ce que les HLM puissent être présents partout dans la ville, évitant toute création de ghettos. Il s'attache, lui aussi, à créer les conditions permanentes de la concertation avec les locataires et leurs associations ainsi qu'à améliorer le service rendu.

2008 : **Marie-Claude GAREL**, Conseillère Municipale de Nanterre et Conseillère Générale des Hauts-de-Seine est élue présidente à l'unanimité du conseil d'administration. La crise du logement que traverse notre pays est sans précédent et les attaques dont fait l'objet le mouvement HLM de la part du Gouvernement de Nicolas Sarkozy mettent en danger son existence même. S'inscrivant dans la démarche participative de la Municipalité conduite par **Patrick JARRY**, elle souhaite associer plus encore les locataires à l'action pour la défense et la préservation du logement social de qualité pour tous.

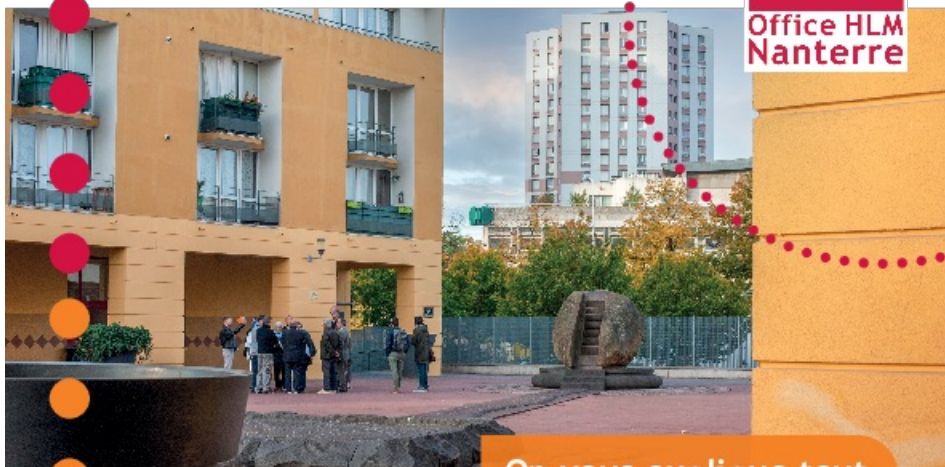


Marie-Claude Garel

2020 : suite aux élections municipales de mars 2020, une nouvelle équipe d'administrateurs est nommée pour prendre les rênes de l'Office HLM municipal, sous la présidence d'**Hassan HMANI**, conseiller municipal de Nanterre. Elu à l'unanimité du Conseil d'administration, il concrétise, aux côtés de **Véronique MONGE**, directrice générale depuis 2015, et de l'ensemble de l'équipe administrative de l'Office, le passage en statut coopératif de l'organisme.

L'OFFICE HLM devient NANTERRE COOP' HABITAT

Poursuivre la politique de logements pour tout.es



On vous explique tout

Au 1^{er} janvier 2021, l'Office HLM de Nanterre devient Nanterre Coop' Habitat.

Pourquoi ce changement de statut ?

- La loi ELAN du 23 novembre 2018 prévoit pour les organismes de logement social :
- la fusion des offices au sein d'un seul office territorial ;
 - d'atteindre le seuil minimal de 12 000 logements.

Ces objectifs doivent être atteints au 1^{er} janvier 2021.

Les conséquences pour Nanterre :

- 11 000 logements gérés par notre organisme, en dessous du seuil minimal.
- Un regroupement au sein du territoire POLD, avec des villes qui conduisent une toute autre politique du logement.

Notre choix : le passage en coopérative !



**Nanterre
Coop'
Habitat**
NANTERRE
COOP'
HABITAT

93, avenue
Joliot-Curie
92000
Nanterre
01 47 25
66 66